

TIGNES

LE MAG DE LA COMMUNE

—
N°6

—
AUTOMNE

—
OCTOBRE 2023



p/4

—
IMAGINONS
TIGNES 2050

p/20

—
ÊTRE MOINS GOURMAND
EN ÉNERGIE

p/34

—
LES TEMPS FORTS DE
L'HIVER

SOMMAIRE

08 DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA TRANSITION DU TERRITOIRE

12 UN NOUVEL URBANISME POUR DEMAIN

13 ENCOURAGÉS À POURSUIVRE LEURS EFFORTS

14 LA VIDANGE DU LAC PROGLACIAIRE

Photo de couverture : ©Andyparant.com

TIGNES LE MAGAZINE DE LA COMMUNE

mairie@tignes.net

<https://www.mairie-tignes.fr>

Directeur de la publication : Serge Reval

Rédaction : Services de la Mairie et Tignes Développement

Photos : Mairie de Tignes

Création graphique et mise en page : Service communication, Mairie de Tignes

Impression : Riccobono Offset Presse

Tirage : 3 500 exemplaires ISSN 2739-3704

18 LES DÉCHETS C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

21 RENDRE LE LOGEMENT PLUS FACILEMENT ACCESSIBLE

22 PORTRAITS CROISÉS

24 ALLÉGER LES DÉPENSES DE RENTRÉE

25 PARTICIPEZ AU CENTENAIRE DU CLUB DES SPORTS

30 SOUTENIR DES PROJETS AU NIVEAU LOCAL

36 LA NAVIGATION À TIGNES



ÉDITO

Chères Tignardes, Chers Tignards,

Ce numéro de Tignes le Mag, niché entre les saisons d'été et d'hiver est pour moi l'occasion de remercier ceux d'entre vous qui ont déjà répondu présents à notre sollicitation pour imaginer l'avenir de notre village à l'horizon 2050. Je vous annonçais, dans le précédent numéro, le lancement de cette consultation citoyenne dont j'attends beaucoup. Vous avez déjà été 160 à émettre un avis et les réflexions sont riches. Elles vont constituer la base de la prochaine étape qui débutera dès le début du mois de novembre. Un groupe citoyens de 20 Tignards engagés, tirés au sort ou volontaires aura pour mission d'émettre des préconisations précises sur l'aménagement futur du domaine de montagne et la gouvernance de la destination. Nous proposerons également à nos clients, nos partenaires institutionnels ou toute association qui le souhaite, de nous faire part de leurs avis et leurs remarques. Un temps de restitution de toutes ces contributions est prévu pour la fin novembre.

Cet été 2023 a été riche en activités et l'attractivité de la montagne à cette saison s'est une fois de plus confirmée. Il a également été riche en décisions permettant de structurer nos engagements. Je pense notamment au vote de notre stratégie de transition du territoire, véritable colonne vertébrale de notre action à la fois portée par l'ambition et la protection de notre patrimoine. Vous trouverez dans ce numéro le détail des engagements pris et les actions déjà mises en œuvre.

En cette période où il nous faut avancer rapidement sur des projets concrets pour répondre aux besoins des Tignards et notamment en termes de logements, je suis particulièrement heurté par certains événements. Le président de l'association syndicale du lotissement du Lavachet a en effet décidé d'assigner en justice la commune sur un contentieux vieux de 25 ans. Sans créer de polémiques inutiles, cette décision, prise malgré des échanges réguliers qui semblaient constructifs,

va pénaliser la dynamique du quartier. L'assignation demande notamment la démolition du parking public et je laisserai chacun se faire un avis sur la cohérence et l'intérêt de cette action dans un objectif d'intérêt public. Cette assignation a malheureusement pour effet de mettre un arrêt au projet d'accession pour lequel plus de 250 foyers s'étaient déclarés intéressés et d'ajourner le projet d'amélioration du domaine skiable du Lavachet. Je donne rendez-vous le 20 novembre en mairie à l'ensemble des habitants, commerçants, propriétaires et amoureux du Lavachet à venir échanger sur l'avenir du quartier.

Enfin, j'attends avec impatience le début de la prochaine saison d'hiver qui s'annonce déjà belle et animée. Les taux de réservation sont très positifs et les événements forts de la saison sont bien marqués. Je pense notamment au Mountain Shaker sur la semaine du 9 au 16 mars qui s'étoffe avec la dernière épreuve de la Coupe du monde de Big Air qui promet de belles émotions !

Serge Revial, Maire.





© Jean Vogt

IMAGINONS TIGNES 2050

RETOUR SUR LA RÉUNION PUBLIQUE DU 31 AOÛT QUI CLÔTURE LA 1^{ÈRE} PHASE DE LA CONCERTATION

“Quelle vie à Tignes à l’horizon 2050 et quelles évolutions pour notre domaine de montagne ?”

C’est autour de ces questions que s’est déroulée sur l’été la première phase de la concertation avec un programme de 11 rendez-vous : 3 balades, 1 atelier grand public, 4 échanges avec les jeunes, 2 ateliers avec les socio-professionnels, 1 réunion publique de restitution et bien entendu, une concertation en ligne.

Au total, ce sont plus de 240 avis qui ont été exprimés, par 160 personnes !

Le détail de ces échanges sera disponible en ligne (<https://www.mairie-tignes.fr/18258-comptes-rendus-des-differents-rendez-vous.htm>).



Nous vous livrons ici les points clés exprimés par les personnes interrogées :

LA VIE À TIGNES EN 2050

L’idée d’habiter à Tignes à l’année obtient un large consensus. Cette habitation à l’année est rendue possible par l’allongement des saisons, la présence de commerce à l’année, ainsi qu’une diversification des activités, notamment autour du web. Ce mode de vie peut être envisagé à condition d’avoir une offre de logement adaptée pour permettre aux salariés et aux saisonniers de se loger à Tignes.

Dans ce cadre, une question se posera sur la capacité à rénover thermiquement les logements actuels et des questions d’adaptation de la fiscalité de l’immobilier de loisir.

Par ailleurs, la recherche de la fraîcheur entraîne également une fréquentation des personnes qui viennent télétravailler et celles dont la santé pourrait être fragilisée par le changement climatique. La station développe des activités à l’année : séminaires, préparation sportive, cursus universitaires en lien avec le sport ou la recherche scientifique. Les data centers et le numérique en général peuvent également être un nouveau débouché.



L'ÉCLAIRAGE DE SERGE REVIAL SUR LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS SELON LES SAISONS :

"La pérennité de la vie à l'année est une priorité pour les habitants et un facteur de succès pour Tignes. L'offre de logement doit impérativement évoluer afin de permettre à chacun de s'installer durablement. En parallèle, l'offre de service doit continuer à s'étoffer afin d'améliorer la qualité de vie de chacun. Enfin, nous devons élargir notre champ de vision sur les métiers de demain pour lesquels Tignes doit devenir une terre d'accueil innovante".



Serge Revial
Maire de Tignes

DE GRANDS CHANGEMENTS DANS L'ACTIVITÉ DE LA STATION

En 2050, les activités de Tignes connues en 2023 perdurent mais les saisons sont modifiées.

> Activité hivernale

La saison hivernale est raccourcie, le domaine se rétrécit, la clientèle évolue. Les pistes où il sera possible de skier seront moins nombreuses. Mais le domaine pourrait aussi "s'étendre" en se reliant mieux avec les domaines voisins. Tout le monde s'accorde à dire que le glacier ne sera plus skiable, même si l'horizon est encore inconnue. Que faut-il aménager ? Désengager ? Plus de place au ski de randonnée ? Renforcer la reconversion du téléphérique pour la découverte piétons. Par ailleurs, il faut aussi tenir compte que nous accueillerons de moins grands skieurs, venus des stations plus basses en altitude. Il faudra continuer à diversifier les activités.

> Activité estivale

Certains points font consensus, comme la nécessité d'amplifier et d'allonger la saison touristique estivale. Cela passe par le développement de l'offre de remontées mécaniques ouvertes, mais aussi par le développement du VTT électrique, des sentiers piétons, d'Altitude Expériences et la création de nouvelles activités. Le lac reste un

point d'attraction majeur dont il faudra s'interroger sur les usages futurs.

Enfin des questions se posent quant au modèle économique des activités d'été, qui est actuellement déficitaire, sur la façon de mieux profiter des espaces protégés du Parc national de la Vanoise, de valoriser la culture et le patrimoine naturel mais aussi industriel pour en faire des leviers de développement touristique.



© andypaant.com



© andyparam.com

> La question des tarifs et de la démarche environnementale

Sur la question des tarifs, la majorité des participants s'accordent sur le fait que la tarification actuelle est à repenser en hiver, mais est plutôt bien adaptée à l'été. En revanche, des divergences apparaissent sur les orientations à prendre. Avoir une stratégie tarifaire pour aller chercher une clientèle plus haut de gamme ou pour accueillir une plus grande diversité de personnes et notamment des jeunes ? La majorité des avis exprimés penche néanmoins sur une logique d'accessibilité de la montagne.

Autre point de convergence dans les avis exprimés, la beauté des paysages comme un facteur principal d'attractivité en 2050 : "La beauté de nos montagnes, si nous en prenons soin, sera toujours là". Ce qui amène un questionnement sur le paysage souhaité pour demain, sur la place des pistes et des remontées mécaniques. Une réflexion doit ainsi être menée pour concilier l'avenir de Tignes et les enjeux de développement durable auxquels la grande majorité des participants sont attachés.



L'ÉCLAIRAGE D'OLIVIER DUCH SUR LES ÉVOLUTIONS DES ACTIVITÉS SELON LES SAISONS

"Aujourd'hui le ski est le premier créateur de richesse pour Tignes et doit permettre de financer la transition. En effet, si l'activité d'été progresse, elle n'est pas encore rentable pour le territoire.

Concernant l'hiver, nous ne connaissons pas de problème d'enneigement en cœur de saison. C'est une opportunité mais il s'agit aussi d'une responsabilité pour la qualité de notre prestation, pour notre politique tarifaire, et pour nos engagements environnementaux et sociétaux."



Olivier Duch

*1^{er} Adjoint
en charge de la Vie
économique et du
Développement
Durable*



LA MOBILITÉ À TIGNES ET POUR VENIR À TIGNES

Les avis exprimés s'accordent sur le fait que les remontées mécaniques doivent devenir un service public pour circuler dans Tignes et qu'il faut décarboner les mobilités, en favorisant la place des mobilités douces en période estivale (vélos, trottinettes), et en développant le service de bus sur l'ensemble de l'année.

Sur la liaison avec Bourg-Saint-Maurice, les avis sont plus partagés et les solutions font débat : construire un ascenseur valléen pour se passer de la route ou miser sur un réseau de bus.

Une réflexion est également souhaitée afin de mieux cadencer les arrivées et les départs. De manière générale, les participants souhaitent que le transport ferroviaire soit renforcé pour l'accès à la vallée de la Tarentaise.



L'ÉCLAIRAGE D'HUBERT DIDIERLAURENT SUR LA MOBILITÉ

"Il est essentiel de proposer une offre de mobilité collective dense sur l'ensemble du territoire et les remontées mécaniques doivent intégrer ce schéma. Au-delà de nos visiteurs, les habitants et les employés doivent trouver dans cette offre une solution alternative pertinente à l'usage de la voiture individuelle. L'espace public pourra ainsi progressivement être rendu aux piétons."



Hubert Didierlaurent

Adjoint au Maire
en charge de
l'aménagement du
territoire et de
l'urbanisme



Les rendez-vous de la seconde étape :

À partir de ces premières réflexions, une seconde étape de la consultation va se dérouler entre la mi-octobre et la mi-décembre autour des projets qui doivent être mis en œuvre sur notre domaine de montagne, en hiver comme en été.

> Le groupe citoyen :

Constitué de personnes volontaires et tirées au sort, il se réunira à plusieurs reprises et élaborera son propre avis, rendu public.

> Le groupe jeune :

Composé de jeunes de 16 à 25 ans volontaires, il rendra son avis, lui aussi rendu public.

> Internet :

Le mail imaginons2050@tignes.net et l'espace ressource sur le site internet de la mairie.

> Les autres rendez-vous :

Réunions publiques, réunions avec les socio-professionnels.

DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA TRANSITION DU TERRITOIRE

Si la notion de développement durable semble être reconnue par le grand public, elle peine cependant à être définie de manière précise. De moins en moins utilisée, notamment dans la littérature scientifique, dans le domaine universitaire et de recherche, mais aussi dans le milieu politique, au sein des collectivités territoriales et des entreprises, elle est parfois controversée, voire qualifiée d'obsolète.

Désormais, le développement durable cède le pas aux termes "transition du territoire" et au slogan : *Tignes engagé pour une montagne plus durable*. La transition étant définie comme une "phase d'évolution", c'est le mot clé qui représente le mieux le travail engagé par la collectivité. Tignes passe ainsi graduellement d'un modèle à un autre. Les transitions qui s'opèrent actuellement concernent une multitude de thématiques : la tran-

sition écologique, la transition énergétique, la transition sociale, la transition numérique, la transition touristique etc. L'objectif premier pour Tignes est de devenir un territoire durable, qui se donne jusqu'à 2030 pour l'atteindre. En effet, la transition doit être limitée dans le temps, sur une échelle adaptée pour mener à bien le chantier qui s'annonce : il est nécessaire d'agir vite, au vu des dépassements des limites planétaires.

Lorsque l'ensemble des actions seront réalisées, Tignes sera alors structurée autour d'un nouveau modèle. Celui-ci permettra à son activité de perdurer avec les évolutions climatiques et sociales envisagées. Ses habitants pourront se projeter durablement sur la commune. La date fixée pour cet objectif est 2030 et la période nous y conduisant est celle de la transition.



En séance du 8 août dernier, le conseil municipal a adopté la stratégie de transition pour un territoire durable.

L'objectif de cette stratégie est de structurer Tignes en un territoire durable d'ici à 2030. Elle illustre la volonté de définir les orientations et de permettre une transition énergétique, environnementale et sociale. C'est une démarche de progrès, créatrice de valeurs pour l'ensemble de notre territoire. Elle s'inscrit aussi dans le rôle sociétal dont Tignes a la responsabilité dans les décennies à venir : dans un contexte de raréfaction de la neige, Tignes souhaite maintenir inclusif et durable l'accès à la montagne, notamment auprès de la jeunesse.

Véritable feuille de route de la municipalité, cette stratégie a été élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-professionnels, habitants et partenaires.

Elle est structurée en 4 piliers fondamentaux (voir Tignes le Mag, n°5 de l'été 2023) eux-mêmes déclinés en 20 objectifs et 92 actions. Ainsi, l'objectif n°1, est de proposer une offre touristique responsable minimale annuelle afin de promouvoir des emplois stables et de maintenir des commerces à l'année.

Le plan d'actions est multithématique, partenarial et transversal. Il est assorti d'indicateurs de suivi, éléments indispensables pour apprécier l'atteinte des objectifs.

Parmi les 92 actions, réparties entre les différents objectifs, un certain nombre ont déjà été engagées (cf. 2 pages précédentes).

D'autres actions sont à venir, à court et moyen terme comme :

- la renaturation partielle du Retort et la restauration des zones humides ;
- la transition sur le glacier pour les 30 prochaines années avec le déploiement d'Altitude Expériences ;
- le développement des offres de mobilité collective et de mobilité douce ;
- le renforcement des dispositifs de soutien à la rénovation de l'immobilier de loisir ;
- le renforcement de la diversification de l'offre touristique avec la création d'un espace de médiation culturelle et la valorisation du patrimoine industriel, historique et naturel ;

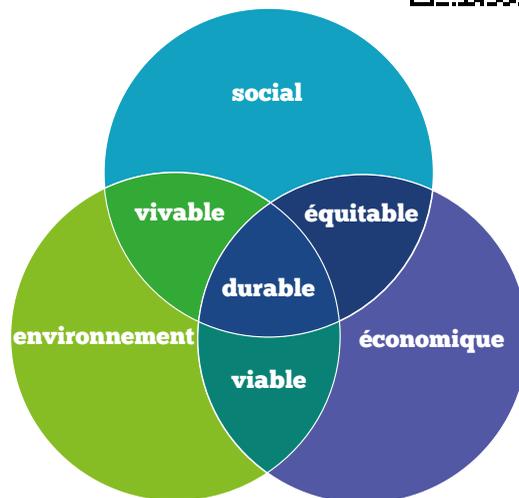
- l'ouverture d'une maison de santé pluridisciplinaire ;
- la création de 400 lits pour les permanents et saisonniers ;
- la signature de la charte nationale pour une montagne zéro déchet ;
- la création d'une charte des acteurs engagés concernant les socio-professionnels.

Plusieurs engagements forts viennent d'être pris, comme :

- **l'instauration d'une jauge maximale sur la création du nombre de lits touristiques ;**
- **une limite d'artificialisation** des sols à compter du 1^{er} juillet 2023 ;
- **le recentrage de la promotion internationale** sur le périmètre européen ;
- l'élaboration d'une stratégie de la **gestion intégrée de la ressource en eau.**

Ainsi, Tignes prépare son avenir et réfléchit à la montagne de demain, afin de permettre aux habitants de se projeter durablement sur le territoire et aux visiteurs de donner du sens à leurs vacances en profitant d'activités responsables dans un stade encore plus naturel.

La délibération complète est disponible sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.mairie-tignes.fr/18878-la-strategie-transition-2030-pour-un-territoire-durable.htm



Le terme durable est la combinaison, ou le compromis, des trois thématiques social/environnement/économie.

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Reconstruction de la station d'épuration des Brévières : station répondant aux exigences environnementales, traitement physico-chimique et biologique, production d'hydro-électricité, récupération des calories des eaux usées.

Mairie de Tignes / Service des Eaux de Tignes

ADAPTATION FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Sécurisation du lac proglaciaire de Rosolin.

Commune de Tignes / Commune de Champagny en Vanoise / Préfecture de la Savoie / Société des Téléphériques de la Grande Motte / Régie des Pistes de Tignes

LES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES POUR UN TERRITOIRE DURABLE

ACCESSIBILITÉ POUR TOUS À LA MONTAGNE

Création de tarifs familles pour les forfaits des remontées mécaniques.
Événements et animations ciblés pour les jeunes.
Mise en accessibilité progressive des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

Mairie de Tignes / Société des Téléphériques de la Grande Motte / Tignes Développement

ÉNERGIE

Maîtrise du développement urbain, architectural et paysager pour les générations futures.
Engagement de la transition énergétique en opérant sur les bâtiments, modification du Plan Local d'Urbanisme, limitation du nombre de nouveaux lits touristiques à compter des autorisations délivrées à partir du 1^{er} juillet 2023, recrutement en cours d'un conseiller en rénovation énergétique.

Mairie de Tignes / Tignes Développement / ASDER

PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET DE LA BIODIVERSITÉ

Extinction partielle de l'éclairage public la nuit.

Régie électrique de Tignes

EN ROUTE VERS UN DEUXIÈME FLOCON VERT



PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Déploiement de l'outil SNOWSAT : outil permettant de connaître l'épaisseur de neige sur la piste afin d'augmenter la productivité mais aussi de préserver simultanément les ressources et l'environnement (économies en carburant, production de neige, consommation électrique et préservation mécanique).

Régie des Pistes de Tignes / Société des Téléphériques de la Grande Motte

MILIEUX NATURELS

Plantation d'une nouvelle forêt multifonctionnelle d'altitude. Boisement de 4,5 ha de versant, à proximité du paravalanche du Glattier. Parrainage STGM et MND (groupe industriel français). La commune s'engage à assurer le cofinancement des plantations et leur entretien par le biais de sa convention avec l'Office national des forêts.

Commune de Tignes / Société des Téléphériques de la Grande Motte / Office national des forêts

SENSIBILISATION

Organisation d'événements et d'ateliers autour de la transition du territoire.

Mairie de Tignes / Tignes Développement / Association Echo Tignes / Communauté de Communes de Haute Tarentaise

BILAN CARBONE

L'ensemble des actions réalisées en 2022-23 a permis de réduire de 6,6% le bilan carbone à périmètre équivalent.

Société des Téléphériques de la Grande Motte / Mairie de Tignes / Tignes Développement / Office national des forêts / Régie des Pistes / habitants / visiteurs

MOBILITÉ

Renforcement de la mobilité collective et douce (+30% de bus depuis Bourg-Saint-Maurice, augmentation de la fréquence des navettes à Tignes, instauration de navettes gratuites avec Val-d'Isère, incitation au covoiturage avec BlaBlaCarDaily, navette employeurs).

Encouragement à la mobilité décarbonée (renouvellement du parc de navettes électriques, déploiement des bornes de recharges électriques), introduction du HVO pour les dameuses et les bus urbains).
Mairie de Tignes / Société des Téléphériques de la Grande Motte / Mairie de Val d'Isère / Communauté de Communes de Haute Tarentaise / Région AURA

RÉDUCTION ET TRI DES DÉCHETS

Déploiement de composteurs collectifs. Plus de 5 tonnes de biodéchets collectés depuis l'automne 2022.

Mairie de Tignes / Communauté de Communes de Haute-Tarentaise

UN NOUVEL URBANISME POUR DEMAIN

Le 8 août dernier, le Conseil municipal a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) portant sur les grands objectifs de l'équipe municipale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle intervient également dans la droite ligne de la stratégie de transition du territoire, présentée et approuvée lors du même Conseil municipal.

Cette approbation est l'aboutissement de plus d'un an de mobilisation de la part du service urbanisme avec l'appui d'un bureau d'études et des services de l'État, en passant par toutes les étapes réglementaires d'information mais aussi et surtout de communication avec les administrés : registre de concertation, réunions publiques et enquête publique. Cette dernière a permis de recenser 80 contributions dont certaines ont été retenues pour amender le projet initial. À l'issue, le commissaire enquêteur a délivré un avis favorable sans aucune réserve, montrant ainsi la cohérence et le bien-fondé de ce projet de modification.

Le contexte doit être une nouvelle fois rappelé. Dès le début de cette mandature, l'équipe municipale s'est inquiétée de la forte augmentation du nombre de lits touristiques à venir. Les élus ont agi pour réduire la taille de programmes ayant déjà fait l'objet de permis de construire et ont amendé des projets en cours d'étude. Ce sont ainsi plus de 2 000 lits touristiques qui ont été bloqués. Cela étant, 3 000 lits devraient encore voir le jour par suite de la mise en chantier de projets ayant notamment fait l'objet d'UTN inscrits dans le SCoT Tarentaise-Vanoise en 2017 qui viennent s'ajouter à une capacité d'hébergement évaluée à 27 000 lits touristiques. Face à cette situation, les élus ont souhaité se doter d'outils réglementaires adaptés pour donner plus de sens à leur double objectif de maîtrise du développement touristique et de volonté d'accompagner la création de logements permanents et saisonniers.



Les points forts de cette politique se retrouvent dans les nouvelles dispositions du PLU de Tignes :

- Privilégier les destinations "hôtels" et mettre en place des servitudes pour garantir l'accès au logement permanent et saisonnier en introduisant la notion de "mixité sociale".
- Augmenter la part de logements de personnel qualitatifs dans tous les projets touristiques dès le premier m², maximum de 2 lits par chambre et de 2 chambres par logement avec 1 place de stationnement par chambre.
- Réduire les volumes de construction possible pour freiner les démolitions et inciter à la rénovation.
- Préserver les espaces de respiration et les bâtiments ou secteurs à caractère patrimonial.

Ces dispositions viennent soutenir un engagement emblématique de la stratégie de transition adoptée par les élus cet été : En effet, une jauge de 500 nouveaux lits maximum est intégrée pour l'ensemble des permis qui seront délivrés à compter de cet automne, et jusqu'en 2030. Par cet encadrement drastique des lits touristiques, ils souhaitent aborder le nouvel urbanisme de demain de manière plus pérenne, en mettant en exergue le développement durable du territoire pour "répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs".



© Jean Vogt

TIGNES ET SES HABITANTS ENCOURAGÉS À POURSUIVRE LEURS EFFORTS

Évaluée par les membres du jury du label «Villes et Villages fleuris» au tout début du mois de septembre, Tignes espère conserver sa deuxième fleur avant de s'engager éventuellement plus avant à la conquête d'une troisième fleur en 2024.

Un audit vient d'être réalisé pour accompagner les élus et les agents en charge des espaces verts dans cette démarche. Premier constat, la marche pour atteindre une fleur supplémentaire est assez haute. "Il y a un vrai pallier à franchir" confie Alain Tuzza responsable des espaces verts de la commune. "Le fleurissement n'intervient que pour 25% dans la note finale. La démarche de valorisation, la protection de la biodiversité et des ressources, la qualité des espaces publics ou la gestion différenciée des espaces sont autant de critères essentiels pour obtenir une fleur supplémentaire". Les actions réalisées doivent par ailleurs être pérennes.

Il s'agit donc d'un réel défi dans lequel pourraient se lancer les différents services et institutions du territoire.

Les habitants au cœur de l'embellissement de la commune

Pour donner une dimension supplémentaire aux efforts effectués par la collectivité en matière de cadre de vie, chacun peut contribuer à donner une place plus importante aux végétaux.

Chaque année, un jury communal récompense les plus belles réalisations réparties en six catégories.

Pour cette année, les lauréats sont :

- Catégorie « Balcons fleuris » :

Mme Véronique ORSET, La Balme, Les Brévières

- Catégorie « Hôtels et résidences » :

Hôtel Santa Terra, Les Brévières

- Catégorie « Tous commerces » :

Boutique Floret, Val Claret

- Catégorie « Maisons individuelles » :

M. Gérard MORGON, Le Villaret des Brévières

- Catégorie « Immeubles et gardiennage » :

Aucun lauréat

- Catégorie « Jardins potagers » :

Association Écho Tignes, Jardin partagé, Tignes 1800



© Jean Vogt

Vue du lac proglaciaire depuis la rive gauche de l'exutoire, le 6 septembre dernier

LAC PROGLACIAIRE DU ROSOLIN : POURQUOI FAUT-IL LE VIDANGER ?

Une conséquence directe des changements climatiques

Comme c'est déjà le cas un peu partout sur l'arc alpin, le recul des glaciers fait apparaître de plus en plus de lacs en marge de ces derniers.

Le glacier de la Grande Motte ne fait pas exception et c'est au niveau de l'ancien départ du télésiège du Rosolin, à 2800 mètres d'altitude, qu'est apparu un tel lac « proglaciaire » en 2019. Sa superficie a triplé durant la sécheresse et la canicule de 2022, passant de 11 000 m² à 33 000 m². Cette évolution rapide du lac a incité la commune à réaliser des études plus approfondies, l'une sur l'évolution du lac en lien avec la fonte du glacier et l'autre sur la qualification du risque glaciaire.



© Jean Vogt

Vue du lac proglaciaire en formation, le 4 août 2019

Une évolution rapide du lac qui laisse craindre un risque de vidange

Les études préliminaires réalisées par une équipe du service de Restauration des terrains de montagne (RTM), spécialisé dans la prévention des risques naturels en montagne, et des chercheurs glaciologues de l'Institut des Géosciences et de l'Environnement (IGE) de Grenoble mettent en évidence que sur le versant de Champagny-en-Vanoise ce lac repose sur un socle rocheux solide. Les écoulements se font naturellement dans le Doron de Champagny. Sur le versant tignard, ce lac est maintenu par un important dôme de glace qui est soumis à une fonte accélérée (voir schéma d'illustration ci-après).

Avec la fonte du glacier, la topographie sous glaciaire nous indique que l'écoulement se fera à terme du côté Tignes dans le ruisseau du Retort. Les eaux de fonte du glacier changeront de bassin versant au profit de Tignes.

Aussi l'étude préliminaire alerte sur le potentiel risque de vidange soudaine du lac via des chenaux sous glaciaire (voir schéma ci-après) qui menacerait les biens et les personnes à Tignes Val Claret. Les modalités d'une telle vidange sont assez imprévisibles mais probables compte tenu du contexte.



Vue du lac proglaciaire du Rosolin en marge du glacier de la Grande Motte depuis le Panoramic.

Évolution du lac et du glacier

L'épaisseur du dôme glaciaire diminue de plus de 2 mètres par an (fonte d'environ 30 m en 12 années). Le lac quant à lui progresse de plusieurs dizaines de mètres chaque année en direction de Tignes. Au début de l'été 2023, le volume du lac proglaciaire a été mesuré à 150 000 m³ pour une profondeur maximale de 15 mètres.

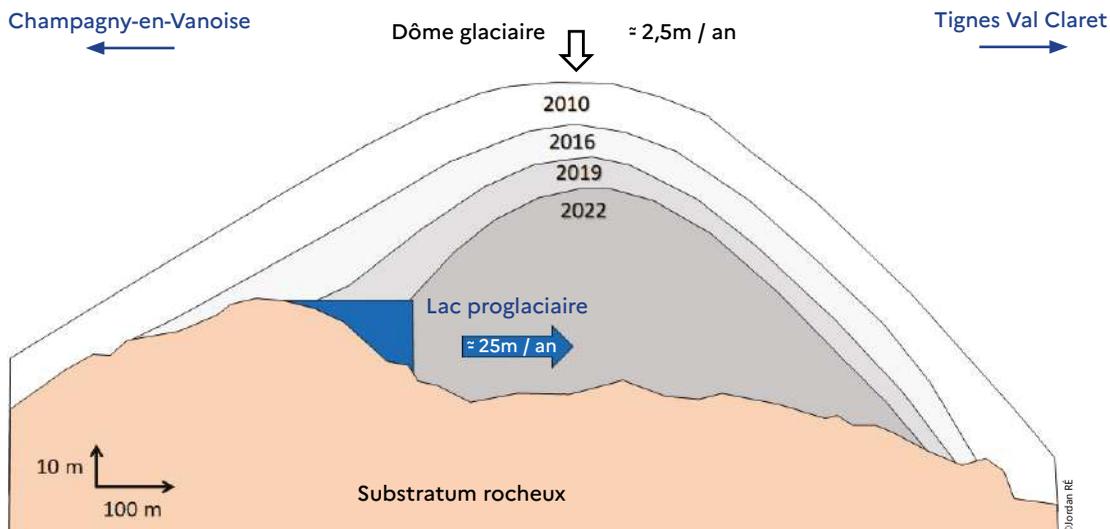


Schéma de l'évolution temporelle du lac et du dôme glaciaire entre 2010 et 2022

C'est face à ce constat qu'un comité de pilotage a été constitué et que la décision d'engager des travaux d'urgence dès l'été 2023 a été prise. En raison de l'implantation du lac, le pilotage des opérations implique les communes de Tignes et Champagny-en-Vanoise ainsi que la préfecture de Savoie en lien avec le Parc national de la Vanoise et les différents organismes déconcentrés de l'État.

Quels travaux pour limiter le risque et les impacts environnementaux ?

Le niveau de risque est directement en lien avec le volume du lac. Aussi une réduction du volume de ce dernier entraîne en corollaire une diminution du risque.

Afin de vidanger de manière contrôlée le lac pour en réduire son volume, les travaux se sont orientés vers le surcreusement d'un chenal dans la roche au niveau de l'exutoire naturel des eaux côté Champagny-en-Vanoise (illustrées dans le schéma ci-après).

Les travaux, sous maîtrise d'œuvre du RTM, se sont déroulés en deux phases entre les mois de juillet et de septembre (illustrées dans le schéma ci-après).

La vidange est réalisée progressivement par tranche de creusement 30 centimètres par jour jusqu'à atteindre l'objectif final des moins 6 mètres de profondeur.

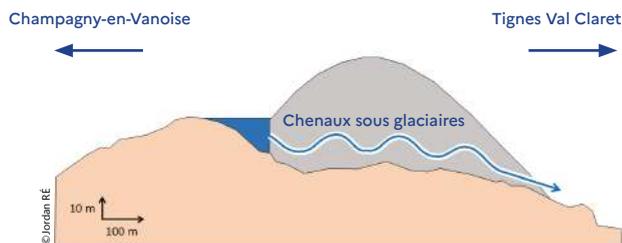


Schéma du risque de vidange soudaine du lac par chenaux sous glaciaires

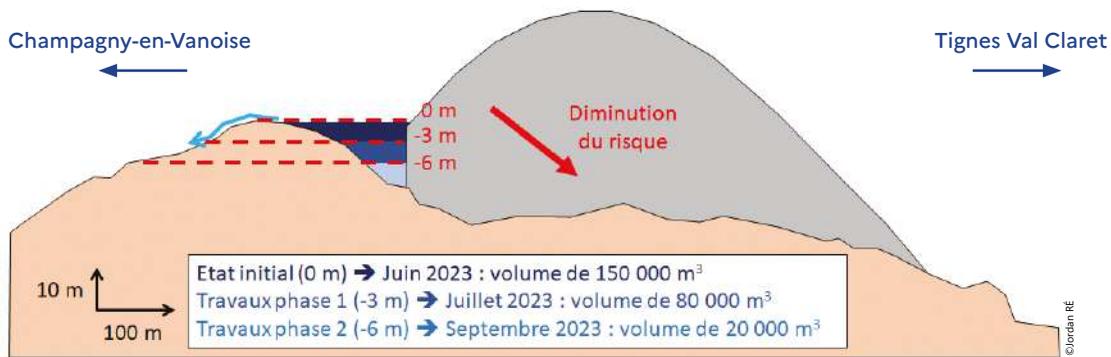


Creusement du chenal (profondeur de -6m) à l'aval du lac et remise en forme des matériaux.

Les travaux étant exécutés dans la Réserve naturelle nationale Tignes-Champagny, gérée par le Parc national de la Vanoise, la commune de Tignes s'est attachée les services d'un bureau d'étude spécialisé dans le suivi des impacts environnementaux dans ce milieu sensible. L'objectif poursuivi a été la limitation des impacts environnementaux notamment sur la flore et les milieux aquatiques. Aussi, un soin particulier a été accordé à la remise en forme des matériaux post-travaux pour minimiser les impacts paysagers.



Comparaison de l'état du lac avant et après travaux



Principe des travaux de vidange par creusement d'un chenal.

Bilan des travaux et gestion pluriannuelle du risque

Les travaux ont été terminés le 20 septembre dernier, le volume résiduel du lac est descendu à 20 000 m³. Les objectifs de réduction de volume ayant été atteints, le risque a été significativement réduit pour cette année (voir illustration sur la photo ci-après).

Pour les prochaines années, il s'agira de suivre l'évolution de la fonte du glacier de la Grande Motte et de surveiller l'extension du lac côté Tignes. Dans la perspective de prochaines opérations de vidange, d'autres solutions sont actuellement à l'étude comme le pompage, le siphonage ou la vidange verticale dans les failles géologiques. À ce titre, un traçage avec un colorant fluorescent (non écotoxique) ainsi qu'une exploration des moulins du glacier ont été réalisés afin de mieux comprendre les circulations d'eau dans la glace et la roche sous-jacente.

Des points d'étapes seront réalisés régulièrement afin d'informer les habitants de Tignes de l'évolution de la situation.



Le lac à l'issue des travaux



© Jean Vogt

LES DÉCHETS, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Pour atteindre l'objectif de -15% de déchets ménagers d'ici à 2030 fixé par le Plan national de prévention des déchets et repris au niveau local dans la stratégie de transition du territoire, la gestion des déchets devient plus que jamais l'affaire de tous. Collectivités, entreprises, habitants, touristes ou associations impliqués dans le réemploi, chacun a un rôle à jouer pour devenir collectivement plus vertueux.

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a pour mission de collecter les déchets ménagers et les apports en déchèteries. Elle organise également la collecte sélective constituée des emballages et papiers qui sont ensuite recyclés et valorisés. L'intercommunalité a étendu les bacs de compostage collectif et participe au financement de composteurs individuels. Enfin, par le biais d'actions menées par les agents du service Réduction et Tri des déchets, elle sensibilise à la réduction des déchets à la source pour faire évoluer les comportements.

Partir du principe que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, trier mieux et agir de façon responsable en évitant les incivilités contribue à réduire l'impact carbone et le coût de collecte.

UN CONTENEUR POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les conteneurs des ordures ménagères sont exclusivement destinés à recueillir les déchets de la vie quotidienne non recyclables et non toxiques, dans un sac bien fermé. Les gravats, les solvants, les équipements électriques, les piles ou autres déchets dangereux n'y ont pas leur place. Tout comme les **encombrants**, objets trop volumineux pour rentrer dans les conteneurs, ils doivent être déposés en déchèterie.

Pour rappel, **il est interdit de déposer des déchets à proximité des conteneurs sous peine d'amende allant de 135€ à 1 500€.**

Depuis quelques mois, un suivi plus approfondi permet de connaître le tonnage des déchets "encombrants" ramassés à proximité des conteneurs puis apportés en déchèterie.

Mai : 15,36 t

Juin : 13,66 t

Juillet : 10,36 t

Août : 7,92 t

Septembre : 7,58 t

Le volume de déchets produits par habitants fluctue en fonction de la fréquentation touristique.

C'est donc sur une année pleine (hors crise sanitaire liée au Covid) que peut s'apprécier l'évolution du volume de déchets produits.

Ordures ménagères collectées par an à Tignes :

2018 : 2 514 t

2019 : 2 422 t

2022 : 2 327 t

DONNEZ UNE SECONDE VIE À VOS OBJETS

La recyclerie Eco Boutique de Coup de Pouce

Ouvert vendredi de 13h30 à 17h30

Village des associations

366 rue de Pinon à Bourg-Saint-Maurice

coupdepouce@outlook.fr

La recyclerie Antropia reprend tous vos objets en bon état et en état de fonctionnement.

Antropia

Accueil des dons du mercredi au vendredi de 13h30 à 18h

620 avenue de la Tarentaise à Aime-La-Plagne

06 51 83 86 75

contact@antropia-coop.fr

www.antropia-coop.fr

Les articles de sports et loisirs sont valorisés

Depuis 2022, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise a établi un partenariat avec Ecologic, un éco-organisme qui assure pour le compte des fabricants d'articles de sports et loisirs et d'articles de bricolage et de jardinage thermique, la collecte et le traitement de ces produits, dans le but de leur donner une seconde vie. La collecte de ces articles est assurée par l'entreprise d'insertion locale TriVallées.

Deux bornes textiles sont installées à Tignes :

à Tignes 1800 et à Tignes le Lac (à côté de la Mairie). Tous les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent être déposés dans ces bennes pour être valorisés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac dans la benne à vêtements. Si celle-ci est pleine, évitez de déposer vos sacs à proximité.

LE TRI DES DÉCHETS TRIER MIEUX, TRIER PLUS

Depuis le 1^{er} janvier 2023 vous pouvez déposer tous les emballages (y compris les plastiques qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors) et tous les papiers sans exception dans le bac jaune. L'objectif est de faire progresser les performances de recyclage de tous les emballages et donc de concourir à l'amélioration de l'impact environnemental global du dispositif de collecte, de tri et de recyclage des emballages ménagers.



Les déchèteries de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise sont accessibles gratuitement aux particuliers. Vous pouvez y déposer la plupart des déchets : appareils électroménagers, meubles, huiles usagées, solvants, gravats, métaux déchets verts ou plaques de plâtre. La liste des matériaux acceptés est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise www.hautetarentaise.fr

Horaires de la déchèterie de Tignes
du 1^{er} octobre au 31 mars
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
(sauf jours fériés)

ÊTRE MOINS GOURMAND EN ÉNERGIE

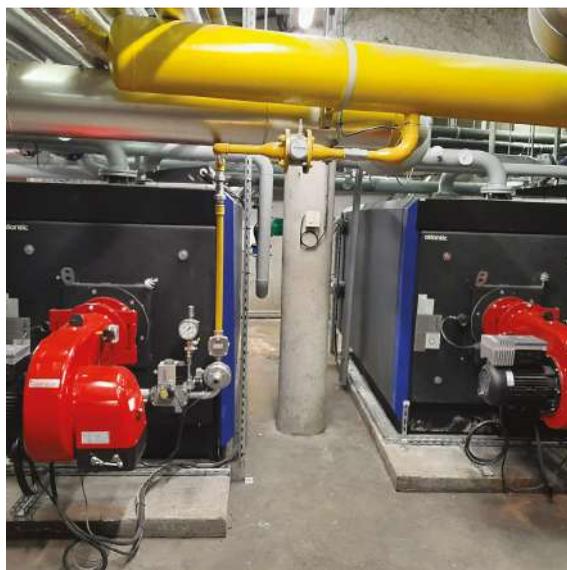
Entre mesures incitatives, aides financières et obligations de rénovation pour les propriétaires bailleurs, l'État multiplie les mesures pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Les collectivités sont associées à plus d'un titre à ce projet louable et ambitieux. La commune de Tignes s'est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique, pour un important chantier d'économie d'énergie et de maîtrise des dépenses. La commune se doit d'impulser ainsi une dynamique de rénovation auprès des propriétaires et syndics de copropriétés.

Tignes possède un patrimoine immobilier conséquent à entretenir : bâtiments administratifs, écoles, équipements sportifs, logements... Améliorer la performance énergétique de ce parc représente un investissement important qui ne peut être réalisé que dans la durée. Un schéma directeur, en cours de réalisation, tant pour les immeubles d'habitation que pour les établissements recevant du public (mairie, écoles, cinéma, Maisons de Tignes, Lagon), permettra de déterminer les bâtiments à rénover en priorité et la nature des travaux à prévoir.

Tout comme le bâtiment de la Traversière en 2022, c'est le bâtiment d'habitation le Picheru qui a fait l'objet de travaux de rénovation cette année. Le changement des menuiseries extérieures, l'isolation de la dalle basse (entre les garages et le rez de chaussée), le remplacement des foyers ouverts par des poêles à bois et le remplacement de la VMC ont permis de réaliser des économies estimées à 48% et le passage d'une classe énergie F à une classe énergie D sur le diagnostic de performance énergétique.

Pour financer ces travaux, la commune a bénéficié d'une subvention du Département de la Savoie et du Fonds Vert.

Parmi les équipements sportifs, c'est le Lagon qui a bénéficié de travaux d'amélioration des installations. Le remplacement des chaudières, la rénovation de la production d'eau chaude, ou la modernisation de l'outil qui permet de superviser l'ensemble des installations techniques



Remplacement des deux chaudières gaz du Lagon

Depuis juillet 2019, les bâtiments de plus de 1000 m² sont soumis au dispositif « Eco Energie tertiaire ». Ce dispositif est encadré par un décret qui fixe les obligations et objectifs de réduction de consommation d'énergie finale des bâtiments tertiaires. Les collectivités sont ainsi tenues de baisser de 40% les consommations énergétiques des bâtiments tertiaires d'ici 2030, de 50% d'ici 2040 et de 60% d'ici 2050.

du bâtiment, concourent à l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie de la piscine.

Parallèlement à ces travaux de rénovation qui demandent un investissement conséquent, des mesures d'amélioration continue sont mises en place pour améliorer le confort des bâtiments communaux et contribuer à une réduction des dépenses énergétiques (passage à un éclairage Led, changement des vannes de radiateur, modernisation de chaudière...). Quant aux constructions nouvelles, elles prennent systématiquement en compte l'objectif de sobriété énergétique. Le chalet du Snowpark est ainsi équipé en panneaux solaires pour être partiellement autonome en électricité.

RENDRE LE LOGEMENT PLUS FACILEMENT ACCESSIBLE



© 123rf.com

Les besoins identifiés en termes de développement de logements sur Tignes sont nombreux et particulièrement prégnants. Ils concernent à la fois le développement de logements permanents, qu'ils se traduisent par de l'accession à la propriété ou par de la location, ainsi que l'augmentation de l'offre de logements saisonniers.

La collectivité a fait le choix de développer des solutions sur l'ensemble de ces thématiques, en s'attachant à ce qu'elles soient mises en œuvre dans les délais les plus contraints.

Ces solutions s'organisent autour de 4 projets qui devront être conduits simultanément.

Concernant le logement permanent, un projet d'accession à la propriété est ainsi prévu au Lavachet, portée par le bailleur social Savoisiennne Habitat, pour environ 29 logements en Bail Réel Solidaire. Le dépôt du permis de construire devrait intervenir au premier semestre 2024 si les copropriétaires de l'association syndicale libre du Lavachet décident de ne pas continuer à bloquer les projets au Lavachet. Une procédure d'attribution sera détaillée ultérieurement et largement partagée pour que chacun puisse se positionner.

Le développement du parc locatif social sera également mis en œuvre sur le bâtiment du Maranata, à l'entrée de Tignes le Lac, dans un calendrier qui prendra forme courant 2024.

Concernant le logement saisonnier, le bâtiment du Glattier sera intégralement rénové et subira

une extension qui permettra d'augmenter sa capacité et d'améliorer les conditions d'hébergement. Ce projet est porté par l'OPAC de la Savoie et les travaux devraient débuter à l'été 2025.

Ces projets, qui sollicitent fortement les finances de la collectivité et la participation de partenaires sociaux, sont certes ambitieux mais pourraient s'avérer insuffisants pour répondre aux besoins identifiés, notamment sur le logement saisonnier. Aussi, de manière à renforcer l'offre dans des délais optimisés, la commune souhaite proposer des projets en partenariat avec les acteurs économiques de la station.

Le premier, situé au Val Claret, sur un terrain communal actuellement dédié au stationnement, proposera aux socioprofessionnels de la station des logements saisonniers pour répondre à leurs besoins. Le terrain communal sera mis à disposition du projet via un bail longue durée. Les modalités de réalisation seront prochainement précisées pour que chacun puisse se positionner.

Le second, situé à Tignes 1800, a pour objet la réalisation d'un bâtiment dédié aux logements saisonniers et permanents, éventuellement accompagné de services ou d'activités mais sans logements touristiques. La commune souhaite être rémunérée des droits à construire par la mise à disposition de logements dont le nombre reste à proposer par les candidats.

La réalisation de l'ensemble de ces projets devrait permettre, à moyen termes, de favoriser le recrutement et la vie à l'année sur la commune.



© Jean Vogt

Nicolas Scala, Directeur du Pôle Bien Vivre à Tignes (qui comprend notamment le Service Éducation Enfance Jeunesse, la crèche, le Centre Communal d'Action Sociale et la vie associative) et Jean-Simon Arnaudies, Directeur de l'école élémentaire effectuaient tous deux leur première rentrée à Tignes, en ce début du mois de septembre.

Le premier a rejoint Tignes après une dernière expérience de 6 ans à la tête de l'école départementale de neige et d'altitude située sur la station de La Colmiane (Alpes Maritimes). Le second, est arrivé à Tignes après une expérience de direction d'école à Villejuif (Val de Marne).

En ce début d'année scolaire, ils découvrent un nouvel environnement et nous livrent leurs premières impressions.

L'école élémentaire regroupe au sein d'une même structure, les salles de classe, l'accueil périscolaire le centre de loisirs, un gymnase accessible aux associations locales... Comment se passe votre cohabitation ?

J-S. Arnaudies : Je constate qu'à Tignes et dans les villages, l'école est un lieu central, un lieu de service public, qui est important et donc à disposition de tout le monde. Le fait que les locaux soient partagés

n'est pas si gênant que ça, puisque chacun reste dans son rôle. La pédagogie c'est le rôle des enseignants et le Service Éducation Enfance Jeunesse (SEEJ) intervient au niveau de l'enfance et la jeunesse. **N. Scala :** Le partage des locaux engendre des contraintes mais aussi des choses positives. Ça permet une réactivité immédiate puisqu'on est capable d'interagir sur plusieurs sujets très vite. Vu la configuration de l'espace on pourrait avoir des structures segmentées, deux espaces distincts, mieux identifiés pour l'accueil des enfants. Ça se passe malgré tout dans un très bon esprit.

De ce fait l'école est associée aux actions pour la jeunesse ?

J-S. Arnaudies : C'est une symbiose. Les objectifs de l'école c'est la pédagogie, nous sommes là pour enseigner des choses aux enfants. Le Seej est là pour apporter du plus...

N. Scala : Le Service Éducation Enfance Jeunesse a plus un rôle éducatif. L'école c'est l'apprentissage. L'Éducation Nationale est plus dans le transfert des compétences en mathématique, en français... Les choses ne sont pour autant pas aussi cloisonnées, il y a une continuité aussi de l'apprentissage scolaire. Durant les Temps d'Activités Périscolaires

on essaye de transmettre de l'éducatif et de la pédagogie mais sous une autre forme.

J-S. Arnaudies : c'est une prolongation de ce qu'on fait à l'école. C'est moins transmissif, c'est plus ludique. C'est bien scindé mais en même temps il y a des points communs, un peu comme un buvard, ça interfère un peu.

Il y a une autre approche ?

J-S. Arnaudies : Il y a complètement une autre approche. Mais pour autant on marche toujours l'un avec l'autre. Sur les temps de midi par exemple, quand il y a des conflits ou des problèmes nous à l'école on ne peut pas dire c'est pas chez nous.

Est ce que vous avez des projets en communs ?

N. Scala : Le Projet éducatif du territoire (PEDT) est fait pour ça. Tous les acteurs qui interviennent dans l'éducatif sur le territoire sont associés à la construction de ce projet. La commune porte le projet mais associe les enseignants sur le temps scolaire, les parents d'élèves sur l'extrascolaire, les associations... C'est le projet central de nos échanges et de nos partenariats.

J-S. Arnaudies : Je travaille actuellement sur un projet pédagogique sur le développement durable. C'est un projet qui vient de la mairie, qui ne vient pas forcément du SEEJ, mais ça reste le partenaire mairie. La grande Lessive aussi, est un projet avec tout le monde, avec les enfants des deux écoles, le périscolaire et plus largement tous les habitants de Tignes.

N. Scala : On s'est réuni pour l'organisation des activités sportives à l'école (EPS). Nous avons rencontré ensemble le responsable du Lagon pour caler les interventions. Il y a par conséquent un accompagnement municipal sur des actions mises en place par l'Éducation Nationale et proposées par les enseignants.

Quelle est votre relation avec les jeunes, les adolescents ?

J-S. Arnaudies : On perd de vue les jeunes quand ils partent en 6^{ème}. Par contre mon objectif, qu'on retrouve dans nos programmes, c'est d'avoir une transition qui soit bonne entre l'école élémentaire et le collège. Il faut qu'il y ait une continuité, que l'enfant ne soit pas complètement déstabilisé quand il arrive en 6^{ème}. On va essayer de faire venir les élèves de 6^{ème} de Bourg-Saint-Maurice (au moins

les délégués et la CPE) pour qu'ils présentent le collège, pour que vraiment cette transition se fasse au mieux.

Le rôle de l'école, et plus largement du service public, c'est de construire un citoyen.

N. Scala : Je pense qu'il est possible de garder le lien avec les jeunes, notamment avec les collégiens. Par le biais du conseil municipal des enfants par exemple, on pourrait imaginer d'impliquer les jeunes sur deux ans, au CM2 puis en 6^{ème}. La compétence jeunesse est assumée par la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. Il y a des actions qui vont progressivement se mettre en place. À partir de janvier 2024, un animateur jeunes, embauché par la communauté de communes, interviendra sur le secteur de Tignes et Val-d'Isère auprès des 11-17 ans. L'animateur sera présent le mercredi après-midi, les week-ends, sur des moments où il peut toucher les adolescents.

Le harcèlement scolaire fait partie des sujets évoqués au niveau national pour cette rentrée.

Comment abordez-vous chacun ce sujet ?

J-S. Arnaudies : C'est un sujet important. Une réunion commune est prévue très prochainement. Avec Lucille Baudet, directrice de l'école maternelle, nous nous sommes déjà réunis pour en parler. Nous avons suivi l'année dernière des formations de directeurs sur le harcèlement scolaire. On refait une formation pour les profs parce qu'on se rend compte que le harcèlement concerne aujourd'hui un élève sur 10 en France.

Il y a forcément des points communs entre les deux entités, d'autant que le harcèlement se passe aussi et surtout durant les temps « off » : la récréation, la cantine, le transport scolaire. À nous d'être très vigilants, de faire la part des choses, distinguer ce qui relève plutôt d'un incident entre deux élèves et désamorcer très vite les situations conflictuelles.

N. Scala : Les équipes du SEEJ ont une vue globale sur le comportement des enfants, dès le plus jeune âge. La vigilance sur le harcèlement scolaire doit être un souci de tous les acteurs éducatifs et la réactivité sur ce sujet doit se faire très vite. Plus c'est observé tôt, plus nos leviers d'action vont être efficaces.

ALLÉGER LES DÉPENSES DE RENTRÉE



© www.freepik.com

Fournitures, activités extrascolaires, transports... La rentrée est synonyme de dépenses pour les familles. Heureusement des solutions existent pour aborder cette période sereinement.

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Tignes propose plusieurs aides pour les parents d'enfants domiciliés sur la commune.

L'aide à la restauration scolaire s'adresse aux familles dont le quotient familial de la CAF est inférieur ou égal à 2 291€. Pour en bénéficier, il suffit de présenter une facture de cantine scolaire ainsi qu'une attestation de la CAF du mois en cours, lors de la demande. Pour chaque enfant, cette aide s'élève à 0.50€ par repas.

L'aide aux accueil périscolaires et de loisirs s'adresse également aux familles dont le quotient familial de la CAF est inférieur ou égal à 2 291€. Pour en bénéficier, il suffit de présenter une facture relative à ces prestations ainsi qu'une attestation de la CAF du mois en cours, lors de la demande. Pour chaque enfant, cette aide s'élève à 0.30€ sur les tarifs en vigueur.

L'aide aux vacances scolaires (Centre de loisirs La Nabaila) s'adresse aux familles dont le quotient familial de la CAF est inférieur ou égal à 1 400€. Pour

en bénéficier, il suffit de présenter une facture relative à ces prestations ainsi qu'une attestation de la CAF du mois en cours, lors de la demande.

L'aide au financement du car scolaire pour les collégiens et les lycéens est attribuée en fonction des conditions de ressource. Le montant de l'aide peut varier entre 25 et 85% du montant de la facture. Pour y prétendre il convient de prendre rendez-vous auprès du CCAS.

Une aide financière pour la culture et les loisirs

À la rentrée, le CCAS proposait pour la première fois le dispositif «Coup de Pouce» pour encourager les inscriptions aux activités sportives ou culturelles. Attribuée sous critères de ressources, cette aide financière pouvant aller jusqu'à 100€, a permis de faciliter l'accès aux activités de loisirs pour les jeunes âgés de 3 à 16 ans.

D'autres aides et dispositifs très variés peuvent être mis en place si vous rencontrez des difficultés financières. N'hésitez pas en prendre rendez-vous avec un agent du CCAS ou avec une assistante sociale pour en parler.

Centre communal d'action sociale de Tignes
316 montée du Lô Nanssil
04 79 40 09 89 - ccas@tignes.net



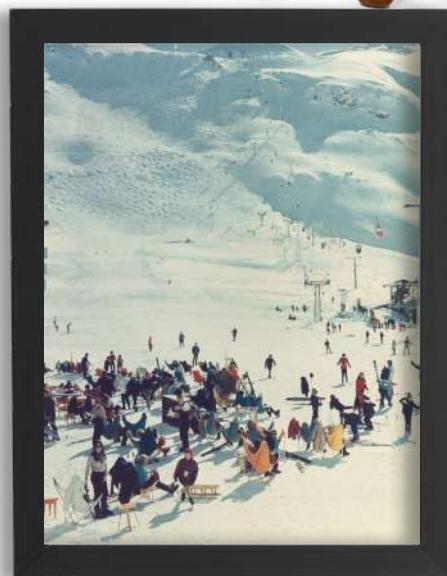
PARTICIPEZ AU CENTENAIRE DU CLUB DES SPORTS

En 2024, le Club des Sports de Tignes fêtera ses 100 ans !

La Mairie et le Club des Sports s'organisent pour fêter cet événement à la hauteur de son importance. Une grande journée de célébration est prévue le **samedi 6 juillet 2024** à laquelle tous les Tignards d'hier et d'aujourd'hui sont d'ores et déjà chaleureusement invités.

Pour retracer 100 ans d'histoire à travers une exposition mêlant photographies anciennes, documents d'archives, témoignages et objets divers, nous avons besoin de chacun d'entre vous.

Vous souhaitez contribuer à la réalisation de ce grand projet collectif?
Rendez-vous dès à présent sur le site internet de la Mairie, onglet "100 ans Club des Sports", pour vous faire connaître.



EN BREF...

TRAVAUX AUX COMBES

Un pont est en construction au niveau des Combes, à proximité de la microcentrale électrique.

La construction de ce pont est la première étape pour la sécurisation de la canalisation principale d'adduction en eau potable provenant du captage de la Sassièrè. Il permettra aux engins de chantier de franchir le ruisseau du Lac pour atteindre le Bois de la Laye où une piste sera créée jusqu'à l'ancienne carrière.

Cet automne, si les conditions climatiques le permettent, les travaux continueront avec la création de la piste à travers le Bois de la Laye, élargissant le cheminement piéton existant, et la sécurisation de la falaise en amont afin de purger celle-ci des blocs instables pour pouvoir réaliser les travaux en toute sécurité l'année prochaine.

En 2024, le chantier se poursuivra avec la pose de la canalisation qui sera enterrée sous la piste et la réalisation d'une passerelle himalayenne au niveau des gorges de la Daille sous laquelle sera placée la canalisation d'eau potable, pour franchir l'Isère entre l'ancienne carrière et la Reculaz où une canalisation est en attente. L'aboutissement de ces travaux permettra de s'affranchir si besoin de la canalisation existante, située sous le lac du Chevril, très difficilement accessible en cas de problématique.



© Sarah LEFEBVRE



RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2024

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs ou de moyens de transport à développer.

La commune recrute des agents recenseurs.

Toute personne intéressée pour assurer cette mission (disponible en soirée et les week-ends) est invitée à contacter le service des ressources humaines de la mairie à

Le recensement de la population débutera le 18 janvier et s'achèvera le 17 février 2024.





ÉVITER LA SATURATION DU PARKING DU SAUT

Au courant de l'été dernier, la commune a expérimenté un dispositif composé d'un radar de comptage de véhicules et d'un panneau à message variable, informant les automobilistes du taux de remplissage du parking du Saut en temps réel, en aval de la route d'accès. Objectif : dissuader les automobilistes de s'engager dans la montée en période de forte affluence.

Même si des avaries techniques ont perturbé l'installation de comptage, les agents du Parc national de la Vanoise notent d'ores et déjà une amélioration des conditions d'accès au site.

Pour 2024, il est prévu d'améliorer la régulation de l'accès avec la présence d'agents de la police municipale, en aval du Villaret du Nial, lors des pics de fréquentation.



NAVETTE EMPLOYÉS

Depuis la rentrée de septembre et jusqu'au 1^{er} décembre, la navette qui assure la liaison entre Bourg-Saint-Maurice et Tignes a repris du service. Les employés qui souhaitent l'emprunter peuvent monter gratuitement à bord, sans réservation préalable.

La navette quitte Bourg-Saint-Maurice (gare routière) à 7h et propose des arrêts dans chaque commune sur le parcours. Il est possible de l'emprunter lors de son arrêt à Tignes 1800.

Ce service n'est cependant pas assuré les week-ends et jours de vacances scolaires. Le mercredi, le départ du Val Claret intervient à 12h05.

Pour cet hiver, la formule sera payante avec un abonnement à tarif très avantageux.

7:00	Bourg-Saint-Maurice - Gare routière	18:10
7:05	Seez - Poste	18:05
7:07	Seez - Longefoy	18:03
7:10	Sainte-Foy-Tarentaise - Viclaire	18:00
7:15	Sainte-Foy-Tarentaise - Chef-lieu	17:55
7:18	Sainte-Foy-Tarentaise - La Thuile	17:52
7:40	Tignes 1800 - Rond-point	17:30
7:50	Tignes le Lac - Gare routière	17:20
7:55	Tignes Val Claret - Gare routière	17:15

NAVETTES GRATUITES TIGNES/VAL-D'ISÈRE

Pour la saison d'hiver, les communes de Tignes et Val-d'Isère reconduisent le dispositif mis en place l'hiver dernier et proposent gratuitement 6 allers-retour entre les deux communes durant la période d'ouverture du domaine skiable relié.

Les horaires sont encore à affiner, mais il y aura deux rotations le matin, avant l'ouverture des remontées mécaniques et deux rotations le soir après la fermeture des remontées mécaniques. Les deux créneaux restants seront répartis en milieu de matinée et en milieu d'après-midi. Des arrêts sont prévus dans les villages, sur demande.

EN BREF...



SOUSCRIRE À UN ABONNEMENT DE PARKING EN DEUX ÉTAPES

Pour faciliter votre démarche, la société Indigo a modifié la procédure d'abonnement qui s'effectue désormais en deux étapes.

1. Une demande de droit en fonction de votre situation (saisonnier, résident, ...)
2. L'achat de l'abonnement (à partir du 10 octobre)

Pour obtenir un droit de stationnement, connectez-vous à votre compte Indigo Neo, sélectionnez le type d'abonnement souhaité, sélectionnez le parking de Tignes souhaité et soumettez votre demande en téléchargeant les pièces justificatives requises en fonction de votre situation (preuve de résidence ou attestation d'emploi à Tignes).

Après validation de votre droit de stationnement, vous pourrez acheter votre abonnement à partir du 10 octobre.

Il est désormais possible de payer son abonnement en trois mensualités.

Pour vous accompagner dans votre démarche n'hésitez pas à contacter la société Indigo à l'adresse

p730508@group-indigo.com

Si vous souhaitez un abonnement en place privative (avec arceau ou recharge de véhicule électrique), sur le parking des Lanches ou dans le parking Lac 3, rendez-vous en boutique ou contactez le 04 79 40 06 70.

LES ENFANTS SENSIBILISÉS À LA CAUSE HUMANITAIRE

En décembre dernier, les bénéfices du Marché de Noël organisé par le service éducation enfance jeunesse et l'association 2100% ont été reversés à l'association Aviation Sans Frontières. En partenariat avec de nombreuses ONG, Aviation Sans Frontières assure l'accompagnement d'enfants souffrant de pathologies graves pour leur permettre un accès au soin dans des hôpitaux européens. L'association a depuis tenu à remercier les enfants qui ont participé à la collecte :

"Grâce à votre action, Boris et Zorrah, tous deux originaires de Madagascar, ont pu être soignés en France. Ces enfants souffraient en effet d'une malformation au cœur, dangereuse pour leur santé.

Sur place, les hôpitaux malgaches ne permettent pas de soigner ce type de malformation. Avec l'argent que vous avez récolté, les bénévoles d'Aviation Sans Frontières ont accompagnés Boris et Zorrah jusqu'en France, pour qu'ils puissent se faire opérer. Ils sont aujourd'hui rentrés chez eux, à Madagascar, avec un cœur tout neuf ! Et peuvent désormais profiter de leur famille, jouer et apprendre en parfaite santé. Nous vous remercions grandement pour ce bel élan de solidarité.

Une nouvelle fois, au nom d'Aviation Sans Frontières et de la mission des Accompagnements d'Enfants Malades, merci pour votre don".

Imaginé et mis en place il y a quelques années par les enfants du Conseil municipal des enfants, le marché de Noël se tient tous les ans sur la Promenade de Tovière.

Prochaine édition le 13 décembre 2023.



EN BREF...

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC SOBRE EN ÉNERGIE

Depuis 2019, plusieurs mesures ont été prises pour réduire la consommation électrique liée à l'éclairage public : modernisation des équipements, diminution du nombre de points lumineux, abaissement de puissance, passage aux ampoules Led, outil de télégestion, modulation de l'extinction nocturne en fonction des périodes de l'année et du type de voie...

Ces différentes actions ont permis de réduire la consommation générale de l'éclairage public (hors tunnels de la poste et du Val Claret) de 32,13% entre 2019 et 2022, soit une économie d'énergie de 202 134KWh.

Ce résultat très encourageant incite à poursuivre les investissements pour un éclairage public encore plus sobre. Un diagnostic confié à un bureau d'étude a permis d'identifier les travaux prioritaires à engager et les différentes actions à mettre en œuvre pour rationaliser les consommations.



OBJECTIF MONTAGNE ZÉRO DÉCHET SAUVAGE EN 2030

À compter de cet hiver 2023-24, les poubelles présentes sur le domaine skiable seront supprimées, à l'exception de celles situées au sein des télécabines.

Ces poubelles sont exposées aux aléas climatiques et leur contenu se répand trop souvent dans la nature avec toutes les conséquences que cela engendre en termes de pollution des sols, de l'eau et d'impacts sur la biodiversité.

L'opération a déjà été initiée dans d'autres stations de ski et les résultats sont satisfaisants, alors pourquoi pas à Tignes ?

Si les acteurs du territoire, s'engagent dans une démarche de transition, c'est aussi du ressort de chacun d'agir pour une montagne propre.

Pour faire passer le message et encourager chacun à rapporter ses déchets jusqu'en station, une campagne de communication sera déclinée sur différents supports dès le début de l'hiver.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la stratégie de transition 2030 pour un territoire durable, dont l'un des objectifs est de supprimer les déchets sauvages.

Un mégot pollue 500 litres d'eau et 1m³ de neige

Pour rappel, des cendriers de poche sont distribués gratuitement à l'Office du Tourisme, en mairie et dans les points de vente STGM.

Sans poubelle, la montagne est plus belle !

TIGNES FOUNDATION

UN FONDS DE DOTATION AU SERVICE DU TERRITOIRE

Confrontée à la baisse des dotations de l'État et à la nécessité de diversifier les modes de financement de l'action publique, la Commune de Tignes a initié en 2021 la création d'un Fonds de dotation, dénommé "Tignes Foundation",

Dispositif d'ingénierie financière permettant de faire appel au mécénat privé, "Tignes Foundation" est aussi un outil qui vise à fédérer les acteurs locaux, qu'ils soient particuliers ou entreprises, autour de projets d'intérêt général sur le territoire.

Pour ce faire, "Tignes Foundation" est administré par un Conseil d'Administration composé de 5 membres, deux issus du Conseil municipal, dont le Maire, Président de droit, et trois issus de la société civile.

Conformément à ses statuts, le Fonds de Dotation "Tignes Foundation" a pour objet de soutenir et de conduire toutes actions d'intérêt général visant à promouvoir :

- L'inclusion sociale par le sport de loisirs et de compétition, non professionnel ainsi que par la culture de tous les enfants et des jeunes, de la Commune de Tignes, sans aucune distinction.
- L'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la Commune de Tignes par la formation aux métiers de la montagne et de la protection de l'environnement.

- Le patrimoine matériel et immatériel de la Commune de Tignes au bénéfice du bien vivre de tous, tout en agissant dans une logique éco responsable et durable.

C'est notamment par le biais du Fonds de dotation et un don de la STGM que plus de 200 forfaits de ski ont pu être distribués gratuitement aux jeunes de 8 à 18 ans habitant la Commune.

Pour aller plus loin, "Tignes Foundation" est à la recherche de nouveaux mécènes. Le mécénat permet aux entreprises donatrices d'exprimer leur attachement au territoire, d'obtenir un engagement des employés plus élevés, de renforcer leur image. Sans compter une réduction d'impôt égale à 60% du montant du don. Les particuliers bénéficient quant à eux d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% du versement effectué.

Un appel à projets sur des thématiques sociales et environnementales va prochainement être lancé, cependant vous pouvez sans attendre soumettre vos projets à financer à l'adresse tignesfoundation@tignes.net. Pour pouvoir être éligible à un financement de la part du fonds de dotation, le projet doit revêtir un caractère d'intérêt général et répondre à au moins un des trois thèmes de l'objet du fonds.



© S. Carade STGM



D.R.

Jeune retraité après une belle carrière sportive, Johan Clarey, membre du conseil d'administration du fonds de dotation, souhaite qu'une dynamique continue se mette en place pour servir le territoire.

Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à rejoindre le conseil d'administration du fonds de dotation ?

Johan Clarey : C'est la mairie qui a fait le premier pas en me proposant d'intégrer le conseil d'administration. J'ai accepté car j'ai grandi à Tignes, je trouvais ça pertinent de donner mon point de vue. Si je peux contribuer, de par mes différents contacts et liens que j'ai pu tisser durant ma carrière, à trouver des financements pour le fonds de dotation, ce serait, d'une certaine façon, l'occasion de rendre un peu ce que la station a pu m'apporter dans ma carrière.

Quels sont les domaines d'action que vous souhaitez privilégier ?

Johan Clarey : Clairement j'aimerais que beaucoup de projets soient tournés vers la jeunesse de la station, qu'elle puisse bénéficier de financements ou de participation au financement de formations aux métiers de la montagne par exemple, ou de projets artistiques.

D'autres personnes au sein du conseil d'administration ont une sensibilité différente. C'est ce qui peut faire demain tout l'intérêt et la pertinence de ce fonds.

Quels projets souhaitez-vous voir émerger ?

Johan Clarey : À court terme, je souhaite voir renouvelée la prise en charge du forfait de ski pour les jeunes de Tignes. L'accès au ski pour les jeunes est ma priorité. J'espère qu'à travers le fonds de dotation nous pourrions continuer à offrir cet accès aux remontées mécaniques. Il est essentiel que nos jeunes continuent à aimer ce qui fait notre ADN, le ski, la montagne, et qu'ils soient encouragés dans ce sens.

UN BEL ÉTÉ 2023

Cette année encore, de nombreux vacanciers ont joué la carte « Montagne » : fraîcheur, multitude d'activités, adeptes des activités outdoor, envies de grands espaces... Les sites d'activité ont connu une fréquentation importante. Même constat du côté du Bike Park (+12% de fréquentation par rapport à 2022) et la fréquentation des piétons aux remontées mécaniques (+43%).

Le taux d'occupation s'établit à 44,6 % au mois de juillet et 59,1 % pour le mois d'août, soit une augmentation significative de 3,3 points par rapport à l'été 2022 et encore plus en fréquentation globale tous lits confondus.

Comme chaque année, le Lac reste un atout majeur pour le tourisme estival. Ainsi la base nautique a été le site le plus plébiscité de la station cette année, avec des journées à 1 900 clients.

Le Lagon a aussi pu tirer son épingle du jeu avec des journées à plus de 1 500 passages. Et un total global de 43 500 passages.

Côté événementiel, la déclinaison estivale du festival Mountain Shaker a permis d'activer le mois de juillet (à son habitude plus en retrait) avec une première édition réunissant les amoureux du « Ride & Chill » autour de temps forts comme le Savoie Mont-Blanc Freestyle Tour, La Rouetignes, le Draisienne Kids Tour ou encore le Pump Party Tour.

Un événement qui a su rassembler et qui souhaite se développer dans la programmation événementielle de la station.



©Hurricane - FISE



©Hurricane - FISE

L'avis de nos clients nous intéresse

Début septembre, les équipes de Tignes Développement ont pu présenter les résultats de l'enquête « satisfaction client » de l'hiver dernier, menée par l'entreprise BVA. Ses résultats ont permis de mettre en lumière les points forts et les axes d'amélioration des services de la station. Dans une démarche qualité continue, un plan d'actions correctives a été mis en place pour la saison prochaine – hiver 2023/2024.



© Grégoire Faucherot



© Nathan Deguchet



NOUVEAUTÉ :

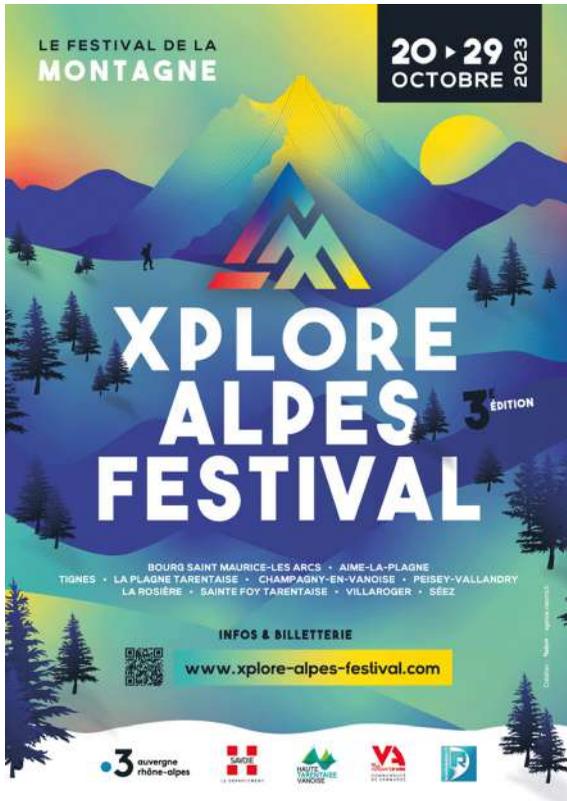
LE FESTIVAL MOUNTAIN SHAKER ACCUEILLE UNE NOUVELLE COUPE DU MONDE

Le festival emblématique de Tignes revient cet hiver du 9 au 16 mars.

En plus des événements skate, freeride... Tignes tente le pari de proposer aux meilleurs mondiaux du ski freestyle de participer à deux étapes de Coupe du monde : l'une en slopestyle et la seconde en big air. Unique en France, cette étape de la Coupe du monde de big air est la compétition finale du circuit. Ainsi, à l'issue de la compétition, le globe de cristal sera décerné au vainqueur. Cette étape se déroulera en nocturne. Le big air sera construit sur le front de neige du Val Claret avec un accès facile pour les spectateurs.

© Jean Vogt

PRÉPAREZ-VOUS POUR DES TEMPS FORTS EN DÉBUT D'HIVER



Ouverture du domaine skiable de Tignes à partir du 25 novembre et jusqu'au 5 mai.

- **Xplore Festival** du 21/10 au 29/10 : Xplore Festival, le festival de la montagne, revient à Tignes pour plusieurs projections mais aussi pour une conférence sur la mobilité et des ateliers associés. À vous la découverte de nouveaux sports.

- **Opening & Yéti Race**, le 25 et 26 novembre : Week-end exceptionnel d'ouverture du domaine de Tignes. Du ski le samedi et une soirée spéciale à Tignespace, puis dimanche, retour de la Yéti Race, cette course d'obstacle déjantée.

- **Les Étoiles du Sport**, du 26 au 30 novembre : chaque début d'hiver, 20 parrains et 20 espoirs du sport français se retrouvent à Tignes. En binômes, ils participent à des épreuves sportives, mais aussi à des moments d'échanges.

- **Ouverture du domaine relié** Tignes - Val d'Isère le 2 décembre

- **Festivités de Noël et Nouvel An** : illuminations, parade, feux d'artifice, installation de saynètes animées, boîte aux lettres du Père Noël... La magie de Noël s'invitera à Tignes.

Pour le nouvel an, karaoké XXL (casting en amont pour pouvoir chanter sur scène) et toujours le public qui fera le show en chantant à tue-tête les paroles, accompagné par le groupe The Trio Cover.

Pour la suite : Mountain Shaker, European snow Pride, Spring Break.... Nous y reviendrons rapidement dans l'hiver.



© Cyril Bussat Photosports.com

LES PETITS NOUVEAUX CÔTÉ SKI :

- Toute belle, chic, moderne et conviviale, **la salle hors sac de Tovière a fait peau neuve**. Elle a déjà accueilli ses premiers visiteurs cet été. Cet hiver, elle sera ouverte au public pendant les heures d'ouverture de la télécabine de Tovière.

- Tout le monde est déjà dans les starting-blocks pour de nouvelles sessions ski, seul, en famille, toute la journée ou seulement quelques heures... Cette saison, l'offre s'adapte à la pratique avec la **mise en place de nouveaux produits**. Il sera possible de skier 4 heures (consécutives) sur le domaine de Tignes, à tout moment de la journée.

Points de vue d'exception

Profitez d'une vue panoramique depuis les nouvelles plateformes de contemplation situées aux sommets du télésiège de l'Aiguille Rouge (2 464 m) et du télésiège de Fresse (2587m), mais aussi des zones détente en haut de la télécabine des Boisses et du nouveau chalet du snowpark.

Nouvelle piste ludique

Une nouvelle piste ludique va voir le jour dans le secteur du Val Claret (départ de la piste à l'arrivée du télésiège Bollin), cette zone sera entièrement scénarisée sur le thème des animaux « supers héros » de nos montagnes (marmotte, gypaète, louve...) et ce pour le plus grand bonheur des familles.



© Jean Vogt



Barge sur la retenue du Chevril en plein mois de janvier, fonds Studios Villeurbannais / Monchanin & Perichon - ©Françoise Jacquemard

LA NAVIGATION À TIGNES

Quoi de plus improbable qu'une histoire de la navigation dans une station de montagne. Pourtant, depuis des lustres, Tignes entretient bien une petite aventure avec la marine.

En effet, les abords du lac de Tignes à 2100 m accueillent déjà, à partir des années 1920 et le développement du proche Chalet Le Refuge, une clientèle d'alpinistes et de randonneurs, qui se délassent par quelques traversées en barque. Bien que bucoliques, certaines expériences peuvent s'avérer plus tragiques, telle celle d'un berger du nom de David Secondo. Celui-ci se serait ainsi noyé du côté de la « Marmite » après le chavirage d'une barque, comme le rappelle encore une plaque adossée à un rocher proche des lieux de la noyade ou un ouvrage de Michel Barrault, propriétaire de la barque empruntée.

Si l'ancien village ne dispose pas d'un plan d'eau, l'édification du barrage et la mise en eau des vannes, rendent bientôt nécessaire l'usage d'embarcation. C'est ainsi qu'une partie des installations, notamment situées au Bois de la Laye, a été rapatriée du côté de la Reculaz après la montée des eaux par barges. En effet, toute la zone à l'ouest du lac, entre la carrière du Bois de la Laye et le hameau des Combes, était ainsi devenue inaccessible par la route.

Les activités nautiques pour leurs parts se développent à partir des années 1950, par l'entremise de la fabrication en série de petits monotypes polyvalents, légers et bon marché. À Tignes, André Diard, selon Bernard Reymond, a alors l'idée de déployer une base nautique sur le lac de Tignes dès 1965. Après une formation au Club Nautique Voile d'Aix-Les-Bains, celui-ci se



Le « déménagement » de la cité du Bois de la Laye, sous l'œil de la caméra, fonds Studios Villeurbannais / Monchanin & Perichon - ©Françoise Jacquemard

voit confier cette première base nautique en 1966, du côté de la Marmite, avec deux dériveurs et la barque de José Reymond. À la fin des années 1960, alors que l'aménagement du glacier de la Grande Motte développe fortement la saison estivale à Tignes, c'est un marqueur territorial fort dans un milieu concurrentiel. Cette activité s'avère être un produit d'appel dans une démarche de marketing territorial, complétant l'offre touristique estivale, dont peu de stations de montagne peuvent s'enorgueillir de pouvoir proposer.

En cette même année 1966 est également autorisée par arrêté préfectoral la pratique de la « navigation à voile et à rame » sur la retenue du Chevril, sous réserve de conventions à conclure avec EDF. Sans suite dans un premier temps, un comité est tardivement constitué en 1974 afin d'implanter une école de voile sur les rives des Boisses, avec l'ambition de proposer des stages de haut-niveau et d'accompagner le nouvellement ouvert Club Méditerranée. Une participation de la

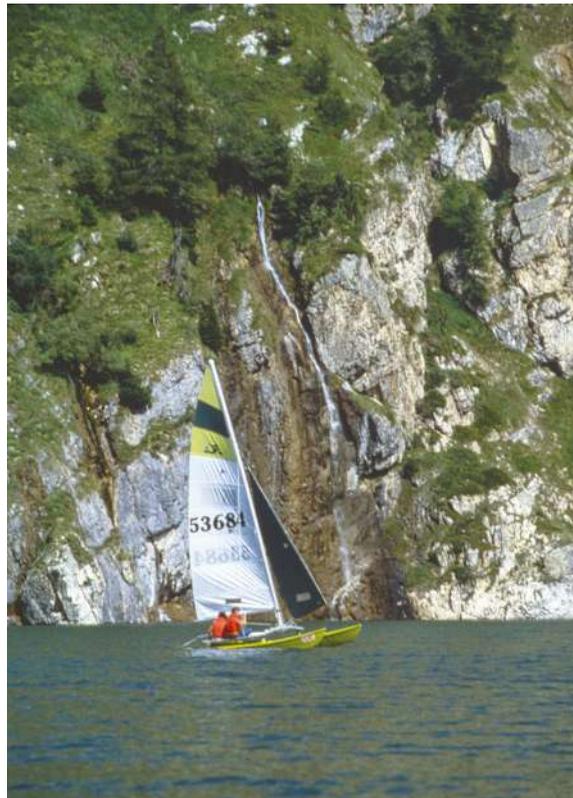


Séance de rameurs sur le lac de Tignes, Fonds Dominique Martin (4Fi31)

commune de Val d'Isère, également intéressée par le projet, est même envisagée. Appuyée expressément par M. le Maire, l'idée d'une implantation sur le plateau des Boisses est cependant freinée par les services préfectoraux et surtout EDF, qui jugent l'emplacement trop dangereux. Un contentieux encore en cours avec

EDF a également joué en défaveur de ce projet. En effet, une tour à béton, vestige des travaux du barrage, avait été cédée à la commune en échange de son aménagement en tour de contrôle pour un hélicoptère. Ce dernier projet annulé, et la tour se dégradant, EDF demande sa destruction au préalable de tout accord sur l'implantation d'une base de loisir.

Une fois les dispositions concernant cette tour prises, une convention est enfin signée entre la Commune et EDF afin d'installer une base nautique à la Reculaz, et éventuellement une deuxième aux Combes, sur l'autre rive du lac. Les besoins d'EDF restant prépondérants, l'entreprise se réserve le droit de régler librement le régime des eaux, voire de vidanger le barrage. Le succès rapide ainsi que les importantes retombées économiques pour Tignes, mais aussi pour les communes voisines, entraînent des aménagements et achats de matériels complémentaires. Après de longues années d'activités, celle-ci ferme finalement ses portes en 1992. Il faut toutefois attendre 2006 pour acter la résiliation de la convention de navigation avec EDF, annonçant l'abrogation de l'arrêté de 1966.



Hobie Cat 16 aux environs du Villaret du Nial, fonds Office du Tourisme



Ponton, voiles et voiliers vus depuis le Reculaz, fonds Office du Tourisme

Tout au long de ces années, les bases nautiques proposent différents types de dériveurs (Hobie Cat, 420, Zef, Tiki, Flibustier, Optimiste) et planches à voile. Le pédalo qui, bien que disposant d'une image désuète offre une expérience accessible à tous, maniable et silencieuse, et donc idéale pour un lac de montagne. De son côté, le canoë-kayak bénéficie même d'une installation dédiée à la retenue des Brévières. Pour quelques années, une base nautique anime ce bassin depuis l'aire de jeux pour enfants actuelle. Arguant alors d'une situation parfaite alliant les bienfaits de l'altitude sans les inconvénients de la haute altitude, celle-ci permet en outre la fidélisation de la clientèle de passage et l'intégration de cette retenue aménagée par EDF à la vie du village des Brévières. Une zone de kayak polo et d'initiation au slalom est même proposée. Dans un premier temps organisée seule par la Club des Sports, cette activité se fait par la suite en collaboration avec le Rocher Blanc, résidence établie à l'entrée des Brévières. Enfin, de nouvelles activités liées aux évolutions de la plaisance, dont le paddle, si populaire aujourd'hui, se développe plus tard au niveau du lac de Tignes, alors que sa base nautique a été transférée du côté de la plage des sports.

Mais au-delà de considérations purement touristiques, les activités nautiques bénéficient toujours et encore d'une image valorisante, réunissant harmonieusement l'esthétique du geste et l'agrément du lieu. À Tignes, dans cet environnement privilégié, cette pratique mêlant ainsi sport et nature invite autant à la contemplation qu'à l'immortalisation.



Les débuts du nautisme moderne au lac de Tignes, fonds Olivier Lesrel (52Fi32)



L'offre variée à la base nautique dans les années 2010 © Andy Parant

ÉTAT civil

**Pour se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données, le service état civil ne publiera les avis de naissance, de mariage et de décès qu'après l'accord des intéressés ou de la famille.*

Naissances

Andy GINIÉS
né le 25 décembre 2022
à Bourg-Saint-Maurice

Ana FABIAN
née le 10 mai 2023
à Bourg-Saint-Maurice

Décès

Charlotte REYMOND
ép. DELZOPPO
décédée le 18 août 2023

Antoine CHARLON
décédé le 18 septembre 2023



TÉLÉCHARGEZ ILLIWAP
L'APPLICATION MOBILE
DE LA COMMUNE

RESTONS CONNECTÉS !

- | ALERTES
- | ACTUALITÉS
- | INFOS PRATIQUES
- | AGENDA
- | SONDAGE
- | ANNUAIRE
- | ET PLUS ENCORE...



01 Téléchargez l'appli **02** Recherchez votre commune **03** Cliquez sur « s'abonner »

Appli gratuite, sans inscription,
Made in France et disponible sur :
www.illiwap.com

